



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## carte du combattant

Question écrite n° 49942

### Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur la situation des policiers ayant servi en Afrique du Nord de 1954 à 1964. En effet, l'association des anciens combattants et résistants du ministère de l'intérieur souhaite que cette catégorie de fonctionnaires soit reconnue au même titre que les gendarmes « Unité combattante », avec l'ensemble des droits qui y sont rattachés. En effet, cette association estime que pour ces deux corps destinés au maintien de l'ordre, le danger était le même lors des diverses interventions, la police nationale ayant d'ailleurs payé un lourd tribut dans le conflit algérien. Compte tenu de ces éléments, elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce dossier.

### Texte de la réponse

L'attention du secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants a été appelée sur la situation des personnels de police ayant servi en Afrique du Nord pendant les conflits qui s'y sont déroulés. Deux catégories peuvent en effet être distinguées : celle des personnels des compagnies républicaines de sécurité (CRS) engagés en Algérie à partir de 1961 dans le maintien de l'ordre face aux troubles provoqués par la contestation de la politique d'auto-détermination et celle des personnels de la police métropolitaine envoyés en renfort. Dans le premier cas, l'absence d'archives ne permet pas de déterminer les périodes durant lesquelles ces compagnies peuvent être reconnues « unités combattantes ». Dans le second, la durée des séjours atteint rarement les douze mois requis par les dispositions adoptées dans la loi de finances pour 2000 alors même que les risques assumés ont été manifestement importants. Ce dossier fait actuellement l'objet d'un examen afin de rechercher les possibilités d'adaptation des critères d'attribution de la carte du combattant à ces personnels.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (3<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49942

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 août 2000, page 4633

**Réponse publiée le :** 30 octobre 2000, page 6226